**Compte-rendu du conseil municipal du**

**Mardi 24 janvier 2017**

**LAIRE**

**1) Approbation du compte-rendu du 12.12.2016**

I

N

F

O

S

M

A

I

R

I

E

Unanimité.

**2) Demande de scolarisation des enfants des écoles primaires et maternelles au pôle des écoles liées de Coisevaux**

Une rencontre a eu lieu le lundi 23 janvier 2017 en mairie d’Héricourt en présence des représentants de l’éducation nationale des 2 départements ainsi que des élus d’Héricourt, Laire et Aibre.

Suite à notre demande de scolarisation des enfants de nos 2 villages au pôle éducatif des écoles liées de Coisevaux, le Maire d’Héricourt précise qu’il dispose de 40 places car il participe à leur financement depuis sa création. De ce fait, les élèves d’Héricourt sont prioritaires pour leur scolarité. Il indique que les enfants de Laire et d’Aibre devraient être scolarisés dans les écoles de la ville centre (Grandjean, Borey) et qu’il a abandonné le site des Chenevières.

Une réunion dont la date n’est pas définie à ce jour devrait se dérouler en présence des sous-préfets, des représentants de l’inspection académique et des élus du secteur.

**3) Demande de scolarisation des enfants des écoles primaires et maternelles à Couthenans**

Lors de cette même réunion, l’inspecteur précise que ce sont des classes à plusieurs niveaux (2 ou 3 niveaux). Le nombre d’élèves baisse dans le Département de la Haute Saône. Actuellement, il n’y a pas lieu de créer un poste d’enseignant. Le Maire d’Héricourt précise que cela posera des problèmes pour le transport et le périscolaire.

Le Conseil réserve sa décision.

**4) Baux communaux « EARL La Prairière »**

L’EARL » la Prairière » loue actuellement à la commune des terrains communaux pour une contenance totale de 4ha 80a 50ca.

Ce bail étant arrivé à échéance, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur son renouvellement. S’agissant d’un bail rural, sa durée est de 9 ans.

Pour l’année 2016, le montant du loyer était de 371.87€. Il est réévalué chaque année en fonction de l’indice des fermages fixé par arrêté préfectoral.

Après délibération, le Conseil se prononce, à l’unanimité, pour le renouvellement de ce bail, Mr SCHORI Stéphane, partie prenante, n’ayant pas pris part au vote.

**5) Adhésion à l’AD@T (Agence Départementale d’appui aux territoires)**

Le Département du Doubs a décidé de créer une agence départementale qui apportera une assistance technique, juridique et financière aux collectivités territoriales et EPCI (Etablissement de Coopération Intercommunale) qui le demandent. La création de cette structure était l’unique solution qui permettait d’assurer au 1er janvier 2017 la continuité du service assuré gratuitement par le Département en matière d’informatique des communes ( logiciels nécessaires à la gestion locale : budget, facturations, ressources humaines, élections….). Cette agence prend la forme d’un établissement public administratif et aura vocation à regrouper le Département, les communes du Doubs ainsi que les groupements de communes dont le siège est situé dans le Doubs ou dont une commune ou plusieurs communes membres sont situées sur le territoire du Doubs. Son financement sera assuré par une subvention départementale ainsi qu’une participation des communes, syndicats et EPCI. Pour la commune de Laire, le montant de celle-ci devrait s’élever à 343.60 €.

Le Conseil municipal, considérant le service rendu en matière d’assistance informatique et juridique, décide d’adhérer à l’AD@T.

**6) Validation devis LED pour réalisation des travaux**

Dans le cadre de la poursuite de l’opération d’amélioration de l’éclairage public et des économies d’énergie, Mr le Maire présente le devis de l’entreprise Lumiélec pour un montant de 6 126€ HT. Ces travaux prévoient le remplacement des luminaires les plus vétustes. La demande de subvention auprès du SYDED a été accordée pour un montant de 2 729 € (soit 43.29% du montant total HT des travaux). Le Conseil, à l’unanimité, valide le choix de cette entreprise.

**7) Infos et questions diverses**

Location salle des fêtes :

Suite à une demande de location pour le dimanche après-midi uniquement, le Conseil émet un avis défavorable pour les motifs suivants :

* Risque de substitution d’une location pour le week-end en une demande de la location pour un après-midi uniquement.
* Pas de personnel disponible pour assurer le service au cours du week-end (reprise des clefs, état des lieux…)

Participation citoyenne :

Suite à la réunion publique du mardi 17 janvier au cours de laquelle l’Adjudant- chef Christophe BOURGEOIS est venu présenter le dispositif à la population, il est demandé aux personnes qui souhaitent devenir référent de le signaler en mairie. Une liste de 5 personnes a déjà été établie, elle sera soumise à la gendarmerie. Il conviendrait de la compléter avec une personne résidant dans le secteur « Aux Pressey » ou Grande Rue direction Tavey. Une réunion de concertation se déroulera ensuite avec les principaux acteurs du dispositif (Référents, gendarmerie, mairie).